



Force Ouvrière
Voies Navigables de France

LA FORCE SYNDICALE

Avec FO, construisons notre avenir



Paris, le 24 mars 2016.

DECLARATION PREALABLE **Au CHSCT-C du 24 mars 2016**

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et Messieurs,
Camarades,

Force Ouvrière constate que l'ordre du jour de la présente réunion est chargé et les documents y afférents sont, à quelques exceptions notables, très denses et permettront d'alimenter des débats riches et animés.

Notre attention s'est portée sur deux points :

- le bilan santé sécurité et conditions de travail 2015,
- le rapport d'activité présenté par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Concernant le bilan santé-sécurité et conditions de travail 2015 :

Force Ouvrière s'interroge sur la qualité des données qui y sont quantifiées ?

Force Ouvrière constate, en page 6 du document, qu'il est mentionné, à la date du 31 décembre 2015 que l'effectif moyen mensuel des personnels en ETP est au total de 4543,72 ETP et que l'effectif en personnel décompté en nombre de personnes est de 4636 ! Ce différentiel est compréhensible du fait du système de quantification. Mais lorsque l'on se réfère à la page 9, il est quantifié 2444 personnels ayant un horaire hebdomadaire et 1737 personnels ayant un horaire individualisé. Soit un total de 4181 personnels.

Force Ouvrière vous pose cette question : « **Qu'entendez-vous par « Personnels » !** Est-ce des ETP ou des unités ? ». Mais force est de constater quel que soit le mode de décompte, il y a environ 400 ETP ou nombre d'agents qui ne bénéficieraient de réelles conditions de travail !

Force Ouvrière constate, en page 10 du document, que sur 164 accidents avec arrêt de travail seulement 27 agents ont effectué une visite de reprise soit 16 %! « **Peut-on se satisfaire d'un pourcentage aussi faible** » ?

Concernant le rapport d'activité présenté par l'Inspecteur Santé et Sécurité au travail :

Force Ouvrière salue le travail réalisé par Bernard TERRANOVA depuis sa nomination en janvier 2015. Cependant, **Force Ouvrière est très critique** sur le principe que vous avez retenu pour assurer la mission d'inspection ISST, à savoir la désignation d'un collaborateur en interne, en écartant de fait les ISST des MIGT qui assuraient cette mission jusqu'en 2014 !

Ce choix, qui n'a à aucun moment fait l'objet de débats, est en effet des plus discutables pour les raisons suivantes :

- L'organisation que vous avez choisie place l'ISST sous votre autorité hiérarchique, ce qui contrairement à vos pétitions de principe, ne permet pas de garantir une parfaite neutralité.
- L'étendue géographique de l'ensemble des DT rend quasiment impossible une connaissance fine des services et des ouvrages, pourtant nécessaire pour bien assurer cette difficile mission.
- Le recours à un ISST dédié à l'EPA-VNF renforce le cloisonnement et ne permet pas de bénéficier des enrichissements que peut constituer le suivi d'autres services du MEEM, tels que les DIR notamment.
- Enfin, compte-tenu du départ prochain de l'ISST, c'est l'ensemble de l'EPA -VNF qui va se trouver sans inspecteur ISST pendant plus d'un an, compte tenu des temps de formation préalable à la prise de poste.

Les représentants **Force Ouvrière**
au CHSCT-C de l'EPA-VNF

